

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

MAIRIE
DE
VIAS

EXTRAIT

DU

Registre des Arrêtés du Maire

DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : 2023-N° 074

Objet : Délégation de fonction et de signature de Madame Alexia RAMIS

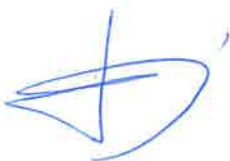
Date de publication :

28/03/2023

Date de notification :

28/03/2023

Signature :



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Transmis à M. le Procureur de la République le :

28 MARS 2023

LE MAIRE,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L.2122-19, L.2122-30, L.2122-32, R2122-8 et R2122-10,

CONSIDERANT que pour permettre le bon fonctionnement du service et la continuité du service public, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature en matière d'état civil à Madame Alexia RAMIS, titulaire du grade d'Adjoint Administratif Territorial,

ARRETE

ARTICLE 1 : DELEGATION DE FONCTION

Sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de fonction d'officier d'état civil, à l'exception de celles prévues à l'article 75 du Code Civil, (célébration du mariage et signature de l'acte), est donnée à Madame Alexia RAMIS, affectée au service citoyenneté et service à la population.

ARTICLE 2 : DELEGATION DE SIGNATURE

Sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de signature est donnée à Madame Alexia RAMIS, dans les domaines suivants :

ETAT CIVIL

- Tout document en réponse ou en demande de renseignement,
- Déclarations de naissance, décès, d'enfant sans vie, de reconnaissance d'enfants,
- Déclarations parentales conjointes de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation,
- Déclarations de changement de nom de famille issu de la filiation, au titre de l'article 61-3-1 alinéa 1^{er} du Code Civil, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom,
- Transcriptions, mentions en marge de tous actes ou jugements sur les

- registres de l'état civil,
- Autorisation de crémation,
 - Autorisation de fermeture de cercueil,
 - Autorisation d'ouverture de caveau et permis d'inhumation ou d'exhumation,

ADMINISTRATION GENERALE

- Certificats de vie,
- Légalisations de signature,
- Authentification de tout document,
- Attestations d'accueil

ARTICLE 3 :

La présente délégation concerne les actes précités ou tout acte qui, du fait d'un éventuel changement de législation ou de réglementation, s'y substituerait tout en ayant le même objet ou un objectif ou but identique.

ARTICLE 4 :

La présente délégation est valable pendant toute la durée du mandat tant qu'elle n'est pas rapportée par l'Autorité compétente.

ARTICLE 5 :

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté, qui sera publié et notifié à l'intéressée ; une ampliation sera transmise au représentant de l'Etat ainsi qu'à Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal Judiciaire de Béziers.

Fait à Vias, le 23 mars 2023

Maître Jordan DARTIER
Maire de Vias

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRE DE VIAS" and a central emblem. The signature is a fluid, cursive script that extends to the right of the stamp.